

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 02/09/2025

Président de séance, le Maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Nombre de conseillers présents (Quorum = 10) : 13

Présents : Carine BAUER, Jean-Claude LASTHAUS, Valentine ERNE-HEINTZ, Anne Marie KRAEMER, Mathieu MARTINI, Pierre LUX, Martine MERCK, Charles GASS, Estelle DIEMER, Michelle GROSJEAN, Patricia ZEISSLOFF, Laetitia NIESS, Antoine REYMUND.

Absents excusés et représentés :

Steve DIEMER à Carine BAUER

Freddy BOHR à Patricia ZEISSLOFF

Absents : Julien KRENCKER et Jean-Marc URBAN

Secrétaire de séance : Patricia ZEISSLOFF

Le Procès-verbal de la réunion du 24 juin 2025 a été validé à l'unanimité.

L'ordre du jour est rappelé par Monsieur le Maire, Jean-Claude Lasthaus :

1. Autorisation de travaux et constitution de servitude sur le domaine privé de la commune au profit du SDEA
2. Renouvellement du contrat d'un agent contractuel sur un poste d'adjoint technique vacant
3. Embauche d'un agent technique contractuel sur le poste d'adjoint technique vacant
4. Cession de parcelles appartenant à la commune de Berstett au bénéfice d'une société d'aménagement foncier
5. Échange de parcelles au bénéfice de particuliers et versement d'une soulte dans le cadre de la maîtrise foncière du projet de maison seniors et de pôle santé
6. Cession d'une parcelle appartenant à la commune au bénéfice du locataire du bail précaire
7. Désaffectation et aliénation d'un chemin rural à Gimbrett après enquête publique
8. Vente de l'ancienne nacelle de la commune à un particulier
9. Décision modificative du budget – n°1 – Compte « Travaux en cours »
10. Décision modificative du budget - n°2 – Crédits supplémentaires pour les amortissements et les neutralisations du compte 20422 « subventions d'équipement versées »
11. Durée d'amortissement des subventions d'équipement enregistrées à la racine 204
12. Exploitation d'une unité de méthanisation agricole à Saverne – Enregistrement de l'installation classée pour la protection de l'environnement
13. Cession d'une parcelle appartenant à la commune de Reitwiller au profit du SDEA dans le cadre de l'ouvrage de lutte contre les inondations

14. Cession de parcelles à Alsace Habitat dans le cadre de la maîtrise foncière du projet de maison seniors et de pôle santé

Début de séance :

I INFORMATIONS DIVERSES

1. Urbanisme

Depuis la dernière réunion, aucun nouveau permis de construire

2. Réunions / Rendez-vous du maire

- ❖ 1/07 et 3/07 réunion com com.
- ❖ 2/07 Alsace Habitat CM EPF.
- ❖ 9/07 Rdv avec un architecte pour le projet de rénovation de la salle des fêtes de Rumersheim.
- ❖ 13/07 Fête du 14 juillet à Rumersheim.
- ❖ 16/07 Expertise sur le sinistre à l'école, les travaux finis aujourd'hui.
- ❖ 20/08 Rdv avec Groupama pour ensemble des assurances.
- ❖ 25/08 29/08 Réunion pour lotissement, résidence senior et pôle santé.
- ❖ 26/08 Réunion préparatoire du conseil
- ❖ 01/09 Réunion échange franco-allemand, sujet : défense européenne.

II DELIBERATIONS

1. Autorisation de travaux et constitution de servitude sur le domaine privé de la commune au profit du SDEA

Présentation faite auparavant par des agents du SDEA

Le conseil municipal approuve la réalisation par le SDEA Alsace-Moselle des travaux d'installation de conduites d'assainissement et de regards dans l'emprise des parcelles cadastrées section 38 n°382/256 et section 40 n°112 d'une superficie respective de 10,54 ares et de 7,23 ares ainsi que la constitution de servitudes.

Vote à l'unanimité

2. Renouvellement du contrat d'un agent contractuel sur un poste d'adjoint technique vacant

Renouvellement du contrat d'un agent contractuel pour 6 mois

Vote à l'unanimité

**3.Embauche d'un agent technique contractuel sur le poste d'adjoint technique vacant
CDD de 6 mois**

Vote à l'unanimité

**4.Cession de parcelles appartenant à la commune de Berstett au bénéfice d'une société
d'aménagement foncier**

Le conseil municipal autorise la cession des parcelles cadastrée section 35 n°569 et n°493 d'une contenance totale de 37,54 ares, situées sur la Commune de BERSTETT, à la société d'aménagement foncier

Le conseil municipal fixe le prix à 8000 € l'are, soit 300 320 €

Vote à l'unanimité

**5.Échange de parcelles au bénéfice de particuliers et versement d'une soulte dans le cadre
de la maîtrise foncière du projet de maison séniors et de pôle santé**

Le conseil municipal autorise l'acquisition des parcelles sises Section 1 parcelles n°2, 3 et 4 d'une contenance de $6,9 + 0,77 + 3,23 = 10,90$ ares, située sur la Commune de Berstett (Zone UE du PLUi) pour un montant de 65 400 € soit 6000 € HT/l'are

Le conseil municipal autorise la cession d'une parcelle de 5,50 ares issue de la parcelle mère sise section 35 n°569 d'une contenance de 37,17 ares (Zone 1AU du PLUi) pour un montant de 44 000 € soit 8000 € HT/l'are et à verser une soulte de 21 400 € aux vendeurs.

Vote à l'unanimité

**6.Cession d'une parcelle appartenant à la commune au bénéfice du locataire du bail
précaire**

Le conseil municipal autorise la cession de la parcelle cadastrée section 40 n°142/27 d'une contenance de 5,51 ares, située sur la Commune de BERSTETT, à l'exploitant locataire concerné et fixe le prix à 5,51 ares x 111 € = 611,61 €

Vote à l'unanimité

**7.Désaffectation et aliénation d'un chemin rural à Gimbrett après enquête publique
1,2 ares vente à 7000€**

Suite à l'avis favorable de la commissaire enquêtrice. Le conseil municipal décide de désaffecter le chemin rural situé section 157-2 n°_/0.25 d'une contenance de 1,20 ares en vue de sa cession ; de fixer le prix de vente dudit chemin à 7000 € et de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété conformément à l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime.

Vote à l'unanimité

8.Vente de l'ancienne nacelle de la commune à un particulier

Le conseil municipal approuve la vente de la nacelle à 5000 € ci-dessus et autorise M. le maire à réaliser cette vente au prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente ; *Vote à l'unanimité*

9.Décision modificative du budget - n°I - Compte « Travaux en cours »

Considérant la nécessité d'enregistrer les immobilisations « en cours » sur le chapitre 23 et notamment 2313 pour les « constructions en cours » (+150 000 €), Considérant la nécessité d'enregistrer la maîtrise d'œuvre et les études préalables au 2031 (frais d'études tant que les travaux n'ont pas débutés) (+ 25 000 €), Considérant la nécessité de faire face aux demandes d'avances éventuelles des entreprises de travaux enregistrées sur le compte 238 (+ 25 000 €). Une décision modificative équilibrée a été votée en transférant 200 000 € du compte 21318 aux comptes 2031, 2313 et 238. Et 40 000 € ont été rajoutés en dépenses et recettes pour le remboursement éventuel des avances.

Vote à l'unanimité

10.Décision modificative du budget - n°2 - Crédits supplémentaires pour les amortissements et les neutralisations du compte 20422 « subventions d'équipement versées »

Les crédits prévus pour la régularisation, l'amortissement et la neutralisation des subventions d'investissement étant insuffisants, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget *Vote à l'unanimité*

11.Durée d'amortissement des subventions d'équipement enregistrées à la racine 204

Le conseil municipal décide de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à 1 an pour toutes celles dont l'amortissement n'a pas démarré, et de déroger au principe du prorata temporis en amortissant le tout en N+1 ;

Vote à l'unanimité

12.Exploitation d'une unité de méthanisation agricole à Saverne - Enregistrement de l'installation classée pour la protection de l'environnement

Le conseil municipal prend acte de l'enregistrement de la société Licorne Energie

Vote à l'unanimité

13.Cession d'une parcelle appartenant à la commune de Reitwiller au profit du SDEA dans le cadre de l'ouvrage de lutte contre les inondations

Le conseil municipal autorise la cession d'une emprise foncière sise sur le ban communal de Berstett d'une contenance d'environ 2,58 ares, sous réserve d'arpentage, à détacher de la parcelle mère cadastrée section 393/30 n°21 d'une contenance totale de 31,00 ares appartenant à la commune, au profit du SDEA pour un montant d'un euro symbolique.

Vote à l'unanimité

14.Cession de parcelles à Alsace Habitat dans le cadre de la maîtrise foncière du projet de maison seniors et de pôle santé

Le conseil municipal autorise la cession à l'euro symbolique des parcelles sises Section 1 parcelles n°6, n° 200/30 et n° 202/34 d'une contenance totale de 8,80 ares (1,94 + 2,60 + 4,26 ares), situées sur la Commune de Berstett à Alsace Habitat

Vote à majorité – 1 abstention

DIVERS

Un tour de table permet à chaque élu de s'exprimer :

- ✓ Anne-Marie : Fête organisée par « les éphémères » le 20.9 à Reitwiller
- ✓ Mathieu : est-ce-que le SDEA renforce l'assainissement pour le nouveau lotissement ?
- ✓ Martine : chemin le long de la rivière trop de ronce au niveau du lotissement des Meuniers
À l'école et tilleul à Berstett les bancs sont usés
- ✓ Estelle : le container dépôt de vêtement de Berstett déborde
- ✓ Patricia : fête du vin nouveau le 19 ou 26 septembre à Gimbrett
- ✓ Laetitia : question sur l'organisation de la sortie à Bolschweil le 25.10

Fin de séance : 22h30

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS

Le secrétaire de séance

Patricia ZEISSLOFF